



Procès-verbal valant compte rendu Conseil Municipal du 8 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, 8 mars, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

3 mars 2022.

Présents (15)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjointes ;

Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie. ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE JULIOT, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. ORGET Julien, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs (01)

Mme FLEURIOT Carole à M. EMMANUEL-EMILE JULIOT.

Excusés (03)

Mme CHAUDERON Catherine, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie.

Absent

Néant.

Secrétaire de séance

M. EMMANUEL-EMILE JULIOT.

Auxiliaire

M. FRATTI Romain.

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 8 février 2022 ;
1. Fixation du taux de promotion à compter de 2022 ;
2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe ;
3. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe ;
4. Création d'un poste de technicien paramédical de classe supérieure ;
5. Majoration des heures complémentaires (point reporté du conseil du 11 janvier 2022) ;
6. CLECT 2022 ;
7. Rapport des commissions ;
8. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
9. Communications du Maire ;
10. Rapport des délégués ;
11. Divers ;
12. Questions diverses ;

0. Compte rendu de la réunion du 8 février 2022

Les modifications suivantes sont apportées : « M. CATY présente le projet de création d'un parcours de course d'orientation. **Ce parcours serait à cheval sur un terrain lui appartenant et un terrain communal** ».

Après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Fixation des taux de promotion à compter de 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'autorité territoriale doit prononcer les avancements de grade de ses agents après avoir considéré dans l'ordre ci-après :

1. les critères d'avancement arrêtés dans ses Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour pouvoir envisager l'inscription au tableau annuel d'avancement des agents répondant à ces mêmes critères ;
2. les taux de promotion (*ratios « promus-promouvables »*), déterminés préalablement par délibération et applicables à chaque grade d'avancement.

Concernant les Lignes Directrices De Gestion

Elles ont été arrêtées par M. le Maire le 21 décembre 2021 (après avis favorable du comité technique le 14 décembre 2021).

Concernant le taux de promotion

M. Le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux (entre 0% et 100 %) pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

M. le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 15 février 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	100 %
C	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Technicien paramédical de classe normal (dans le respect du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010)	Technicien paramédical de classe supérieur (dans le respect du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010)	100 %

2. Création poste adjoint technique ppal 2^e classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe ;

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

3. Création poste adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

4. Création technicien paramédical de classe supérieure

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement au grade de technicien paramédical de classe supérieure ;

M. le Maire propose de créer un poste de technicien paramédical de classe supérieure à temps complet non complet (17h30/35) à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la commune un poste de technicien paramédical de classe supérieure à temps non complet (17h30/35) à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

5. Majoration heures complémentaires

Le conseil décide de ne pas majorer les heures complémentaires des agents à temps non complet.

6. CLECT 2022

Le conseil municipal :

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CdC du Sud Gironde du 25 novembre 2021 ;

Vu le rapport en découlant :

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations des transferts de charge suivants réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire au SDIS

Imputation sur l'attribution de compensation des communes, à compter de 2022 (sans rétroactivité) au prorata de la population, la demande de contribution complémentaire du SDIS. Il est rappelé qu'en contrepartie de cette participation complémentaire, le SDIS réalise gratuitement au profit des communes, le contrôle des bornes incendie.

2. Evaluation financière du retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères

- augmentation de l'attribution de compensation versée à Mazères de 1 797 €

- augmentation de l'attribution de compensation versée à Bieujac de 776 €

3. Evaluation financière du retour aux communes des bâtiments de l'école de musique de Noaillan et Préchac

Pas de restitution financière aux communes, aucun transfert financier n'ayant été réalisé initialement au profit de la CdC.

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver le rapport de la CLECT du 25 novembre 2021 et à acter le montant de l'attribution pour l'année 2022 qui en découle (cf. annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le Maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux.

Toutes les communes doivent se prononcer, même si elles ne sont pas concernées par un transfert de charges en tant que tel, et ont un délai de 3 mois pour le faire.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 25 novembre 2021 ;
- **Approuve** le montant d'attribution de compensation pour l'année 2022 qui en découle, soit 43 198, 61 €.

7. Rapport des commissions

Gaury – com asso

Voir annexe1.

8. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

4°) Marchés publics inférieurs à 40 000,00 €

Le 14/02/2022 : Berger Levrault – Déploiement logiciels en full web + modernisation logiciel financier : 3 842,40 € ;

Le 14/02/2022 : Atelier du bois Targonnais – Porte coupe-feu salle des fêtes : 1 750,00 € TTC.

5°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Signature de l'avenant avec la Poste actant la modification des horaires de La Poste comme suit à compter du 1^{er} mars 2022 :

- Lundi : 13h30/17h00 ;
- Mardi : 13h30/19h00 ;
- Mercredi : Fermée ;
- Jeudi : 13h30/19h00 ;
- Vendredi : Fermée ;

15°) Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

DIA 33438 22 A0001

- Bien : Terrain de 13 224 m² ;
- Adresse : lieu-dit Fournier 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AO n° 220 et AO 225).
- Prix : 12 562, 80 €.

DIA 33438 22 A0002

- Bien : Maison de 108 m² sur un terrain de 1 082 m² ;
- Adresse : 6, lot Les Vignes 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AM n° 73).

- Prix : 300 000,00 €.

DIA 33438 22 A0003

- Bien : Maison de 103 m² sur un terrain de 445 m² ;
- Adresse : 18, l'Astouret 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AN n° 128).
- Prix : 177 000,00 €.

DIA 33438 22 A0004

- Bien : Maison (surface non précisée) sur un terrain de 152 m² ;
- Adresse : 14, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AO n° 14).
- Prix : 180 000,00 €.

10. Communications du Maire

10-1 Obsèques de M. HERMANN

Les obsèques auront lieu demain mercredi 9 mars 2022 à 15h à Bordeaux. M. le Maire a adressé un message de condoléances à Mme HERMANN au nom des élus et des agents.

10-2. Crise en Ukraine

M. le Maire indique qu'un drapeau de l'Ukraine a été commandé et sera installé sur le devant de la mairie. Un système d'éclairage aux couleurs du drapeau de l'Ukraine sera également mis en place sur la façade de la mairie.

La mairie a reçu un courrier interministériel concernant l'accueil et l'hébergement des réfugiés en provenance d'Ukraine. Une communication sera effectuée à ce sujet. Mme LE LAGADEC indique qu'un chalet d'urgence pourrait être proposé.

M. le Maire propose au conseil d'apporter son aide aux populations d'Ukraine victimes du conflit en cours.

Pour cela, il propose au conseil de faire un versement auprès du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Ce fonds a été créé en 2013 pour sécuriser et centraliser les dons que les collectivités peuvent souhaiter faire aux pays victimes de catastrophes ou de conflits.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de faire un don de **2 000,00 €** pour aider les populations d'Ukraine victimes du conflit en cours ;
- **Décide** que ce don prendra la forme d'un versement auprès du FACECO conformément à la procédure jointe en annexe ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

10-3. Remise de la médaille d'honneur communale à deux agents

M. le Maire indique que la médaille d'honneur communale d'argent (20 ans de service) sera remise à Florence LARRIAUT et Sophie CHAUMONT le vendredi 25 mars 2022 à 19h00 sous le préau de l'extension. La cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité. Tous les conseillers municipaux sont conviés. Mme BANOS est en charge des présents que la commune remettra aux deux agents.

10-4. Projet de lotissement Rue de Cariot

Suite à la décision défavorable du conseil sur le projet de lotissement de 6 lots (voir conseil municipal du 7 décembre 2021), un nouveau projet a été établi. Or, le bornage du terrain a révélé que la voirie et certains équipements empiètent sur le terrain du projet (poteau électrique sur lequel est installé le câble téléphonique).

Le porteur du projet propose donc à la commune le projet suivant :

- 4 lots de 600 m² ;
- rétrocession à la commune à l'Euro symbolique de la bande de terre sur laquelle empiète la voirie ;
- gestion du poteau électrique par le propriétaire.

De son côté, la commune annulerait l'emplacement réservé à cet endroit (création de places de parking).

Après discussion, le conseil souhaite que le projet porte sur trois lots pour que la taille de ceux-ci soient plus importantes. En effet, le SCoT (Schéma de COhérence Territorial) préconise de créer des lots d'environ 800 m². M. le Maire va contacter le porteur pour lui soumettre la décision du conseil.

10-5. Affaire ARDURAT

M. le Maire indique que l'avocat de M. ARDURAT a répondu aux conclusions de l'avocat de la commune. La date du jugement sera bientôt communiquée.

10-6. Affaire BILLION

M. le Maire indique qu'un expert a été nommé.

10-7. Ecole

M. le Maire indique qu'aucune classe ne fermera à la prochaine rentrée scolaire (mesure conservatoire).

11. Rapport des délégués

Néant

12. Divers

12-1. Projet de service de livraison Hdrones

M. le Maire indique qu'en partenariat avec la pharmacie de Toulenne, la société *HDRONES* souhaite proposer un service de livraison de médicaments depuis Toulenne vers Saint-Maixant. L'idée serait donc que les drones traversent la Garonne et atterrissent à Saint-Maixant. Le terrain serait à proximité de la station de la SOGEDO route du bas.

12.2. Elections présidentielles

M. le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu le 10 (1^{er} tour) et 24 avril (2^e tour). Il demande aux élus d'être présents pour organiser les opérations électorales.

13. Questions diverses

13.1- Installation d'un radar pédagogique RD n°10 route de Gascogne

Suite à la réduction de la vitesse (de 70km/h à 50km/h) sur la RD n° 10 route de Gascogne, M. DEYRIARD propose d'évaluer le coût d'installation d'un radar pédagogique.

M. DULUC indique qu'il a déjà envisagé la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 8 mars 2022

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot. <i>Pouvoir de Mme FLEURIOT Carole.</i>
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe.	M. DEYRIARD Cédric.
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	Mme POINSTAUD Aurélie. <i>Absente excusée.</i>
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.
Mme AURAIN Christiane.	M. FIEVET Rudy.
Mme CHARDONNET Fabienne. <i>Absente excusée.</i>	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Absente excusée</i>
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	M. MAINET Aurélien.
Mme ARQUEY Patricia.	M. FLEURIOT Carole <i>Pouvoir à m. EMMANUEL-EMILE Juliot.</i>
Mme BERTRAND Nathalie.	

CM du 8 mars 2022
Annexe 1 : Rapport des commissions

Commission école et jeunesse
Ecole/périscolaire/associations/junesse/bibliothèque/gestion des consommables
Rapporteur : Angélique GAURY

Mme GAURY présente le travail de la commission association qui s'est réunie pour arbitrer les subventions en 2022 :

Subventions aux associations 2022	
Associations	Propositions 2022
Association de chasse St Maixant	Non réclamée
ADDAH 33	100.00 €
AFM Téléthon	200.00 €
Aide matérielle et morale	1 800.00 €
AIKIDO St Macaire	Non réclamée
ALASM	350.00 €
Amicale des médailles militaires	Non réclamée
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Sud Gironde	Demande annulée
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Macaire	Non réclamée
APPAC	500.00 €
ARDILLA	300.00 €
Association Sportive du collège de Pian sur Garonne	300.00 €
CECAO SG Club d'éducation canine	500.00 €
Club des blés d'or	750.00 €
Club détente gymnique	400.00 €
Comité d'animation Saint Maixant	Non réclamée
CROIX ROUGE Française	200.00 €
CVLV PSR	1 150.00 €
Entente sportive SMVS	3 600.00 €
FNACA	300.00 €
JSP Langon St Macaire	300.00 €
JUDO club St Macaire	300.00 €
LA BOULE JOYEUSE	150.00 €
Langon Sud Gironde Basket-ball	300.00 €
Les Doigts malins	300.00 €
Les Restaurants du cœur	400.00 €
LO CAMIN	Demande annulée
L'outil en main	100.00 €
OCCE 33 Coopérative scolaire	4 500.00 €
Association des parents d'élèves	600.00 €
Pétanque Loisirs	350.00 €
POPDANSE	350.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150.00 €
SECOURS POPULAIRE	200.00 €

Tennis de table St Maixant Verdélais	300.00 €
Vie libre	Non réclamée
YAKADANSER	300.00 €
POMPIERS HUMANITAIRES	100.00 €
PREMIERE DEMANDE	
ADAPEI	100.00 €
GDSA 33 Frelons asiatiques	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
TOTAL	19 550.00 €

Une délibération sera prise lors du prochain conseil (vote du budget).

A noter : concernant la coopérative scolaire, l'OCCE 33 ne souhaite plus que soit versé une subvention et préfère que la participation se fasse par rapport à des projets.

Donc à compter de 2023, l'école présentera des projets à la commune et ceux-ci seront étudiés en fonction du plafond alloué par le conseil.

Commission technique (urbanisme/voirie/bâtiments/cimetière/service technique)

Rapporteur : Gérard DULUC

SOMMAIRE

- Installation de LEDS dans les bâtiments communaux ;
- Travaux station sous-vide Saint-Maixant ;
- Fuite d'eau rue Cariot ;
- Végétalisation de la traversée du bourg ;
- Extension de l'agglomération ;
- Soutien à l'Ukraine ;
- Opération Commune Propre ;
- Travaux divers.

Installation des Leds dans les bâtiments communaux

Les travaux sont terminés.

Travaux station sous-vide Saint-Maixant

Les travaux ont commencé le 10 janvier 2022 et doivent se terminer le 11 juillet 2022.

Les trois pompes (à bain d'huile) sont installées : 2 en fonction et la 3^{ème} en dépannage.

Enlèvement de l'ancienne cuve de chlorure ferrique et installation du nouveau système de désodorisation.

Une nouvelle armoire électrique a été installée pour notamment le contrôle des électrovannes des pompes.

Actuellement sont en cours les travaux de réfection de l'extérieur de la station (étanchéité)

Fuite d'eau rue de Cariot

Lors de la pose des feux tricolores à l'angle de la D10 et de la rue Cariot, la canalisation d'EP de M. EL AMRI (qui passe sous le trottoir, ce dernier faisant parti de sa parcelle) a été endommagée.

Une réparation a été effectuée en juin 2021. Malheureusement lors de cette réparation, cette même canalisation a été détériorée.

Cela a créé une nouvelle fuite d'eau. Après plusieurs jours de multiples échanges entre le propriétaire, la SOGEDO et la commune, il a été décidé de faire revenir EIFFAGE pour décaisser autour de la canalisation.

Après constat de la fuite, la SOGEDO a effectué la réparation. M. EL AMRI est venu constater la réparation et EIFFAGE a rebouché et posé un nouvel enrobé.

Végétalisation de la traversée du bourg

Après plusieurs appels et mails restés sans réponse, la société AEV a repris l'entretien des espaces verts hier lundi 07/03/2022

Extension de l'agglomération

Depuis le 25 février le CRD a procédé à l'enlèvement des panneaux 70 km/h et à la pose des panneaux entrée d'agglomération (EB 10) et sortie d'agglomération (EB 20).

Il reste à poser les panneaux 50 km/h à la charge de la commune.

Pour informer les habitants de la commune, un flyer a été distribué et la presse locale devrait faire un article

Soutien à l'Ukraine

Les services techniques doivent acheter des filtres à poser sur les projecteurs pour mettre la façade de la Mairie aux couleurs de l'Ukraine.

Opération commune propre

Lors de la réunion du jeudi 24 février, il a été décidé que la commune serait divisée en 4 secteurs : EST/OUEST/CENTRE/SUD.

Un ou un élu(e) sera responsable d'un secteur. Lors de l'accueil, le samedi 19/03 à partir de 13h30, chaque responsable accueillera les volontaires, qui lui seront affectés en fonction de leur adresse. Il leur donnera le matériel nécessaire, les consignes à respecter et effectuera la mise en place des équipes.

Sur son secteur, ce responsable patrouillera avec un véhicule équipé d'un gyrophare pour ramasser les sacs et veiller à la sécurité des volontaires.

Boisson et en-cas sont prévus au départ (13h30) et à la fin de l'Opération au cimetière.

A noter que le carnaval aura lieu le même jour.

Travaux divers

Démontage de la porte du garage Nord du primaire, pose de la nouvelle en cours ;

Travaux bureau services techniques en cours ;

Enlèvement du gravier sur la place située sur le côté du périscolaire, épandage de terre et engazonnement ;

Travaux sur les allées du cimetière : décaissage, pose d'un lit de sable et pose de bloc béton en nid d'abeille ;

Point à temps : rte du bas, Rose Blanche, Pieds de vignes, Sérénité, chemin de Bergéa...en cours ;

Mise en place de la pastille « crue 2021 » sur le muret de M. ALBA au quartier de l'église. ;

Ramassage des déchets sauvages sur les Départementales et sur les VC (tous les mardis) ;

Nettoyage des lotissements en cours : caniveau, trottoir, ;

Balayage Voie Verte, caniveaux, quartier de l'Eglise ;

Divers petits travaux effectués à la demande (groupe scolaire, cuisine...);

Formation secourisme (PSC1) pour toute l'équipe le mercredi 22/02/2022.